

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Thibault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ca8ee34274a15338ab266507>

Date d'obtention : 2020-11-27 16:39:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser la trousse me permet d'intervenir rapidement afin d'éviter la propagation des images et d'uniformiser mes interventions (formulaire d'incident) afin de faire une référence ciblée soit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une intervention encadrée avec un suivi adéquat.

une rapidité d'intervention.

Une marche à suivre uniformisée pour tous les acteurs : école, police et DPCP

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder le contenu de photo ou vidéo.

Préserver la confidentialité des jeunes concernés.

Si il s'agit d'un acte malveillant confisquer le cellulaire.